

**14 octobre 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 14 octobre 2014, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Denis Chagnon, Michel Denicourt, André Deschamps et Jean-Claude Fortin, conseillers.

Absente : Mme Michèle Massé, conseillère

Sont également présents : La greffière, Me Isabelle François, le directeur général M. Bertrand Déry et la trésorière, Mme Micheline Quiles.

**2014-10-298 Adoption des procès-verbaux du 9 septembre et 2 octobre 2014**

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 9 septembre et 2 octobre 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 9 septembre et 2 octobre 2014 soient et sont adoptés tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-299 Adoption des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

*Comptes payés :*

Chèques 42 851 à 42 858 et 42 860 à 42 878 pour un montant de :

84 907,60 \$

Chèques 42 982 à 43 049, 43 051 à 43 058, 43 063 à 43 069 pour un montant de :

302 393,15 \$

*Comptes payables :*

Chèques 43 070 à 43 184 pour un montant de :

155 507,24 \$

*Comptes recevables :*

Comptes 4FD000129 à 4FD000139 pour un montant de : 18 157,94 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1<sup>ère</sup> période de questions.

**14 octobre 2014**

**2014-10-300 Acquisition d'équipements pour le golf**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé la proposition suivante :

- Acquisition d'équipements pour le club de golf (pour le remplacement des items volés le 5 octobre 2014) auprès de Équipements Labrecque inc. de Shefford au montant de 1 149, 95 \$, plus les taxes applicables.

**2014-10-301 Répartition des coûts d'exploitation 2013 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire**

**Considérant** que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont - Saint-Césaire fait rapport, par sa résolution 68-14 du 23 septembre 2014, de la répartition des coûts d'exploitation pour l'année 2013;

**Considérant** qu'un montant de 25 109 \$ est remis à la Ville de Saint-Césaire relativement à la quote-part des coûts réels d'exploitation qui sont moins élevés que prévus par rapport au budget 2013;

**Il est proposé par : : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** que le montant de 25 109 \$ remboursé par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont – Saint-Césaire, soit transféré au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-302 Affectation des surplus accumulés 2014 / Aqueduc et assainissement des eaux usées**

**Considérant qu'un** montant de 23 900 \$ résulte de la différence entre les coûts réels de tarification en regard de la taxe d'aqueduc et les montants apparaissant au budget 2014;

**Considérant qu'un** montant de 10 400 \$ résulte de la différence entre les coûts réels de tarification en regard de la taxe d'assainissement des eaux et les montants apparaissant au budget 2014;

**14 octobre 2014**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu que** les sommes de 23 900 \$ et de 10 400 \$ soient affectées au surplus de la Ville de Saint-Césaire à des fins de parer à l'éventualité où de bris majeurs relatifs au réseau d'aqueduc ou à l'assainissement des eaux pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-303 Radiation de facture / Autorisation**

**Considérant** la recommandation formulée par la commission Administration/Finances/Ressources humaines;

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser la radiation de la facture 3FD000139 au montant de 14 000\$ provenant de l'application d'une pénalité prescrite;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-304 Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes pour la suspension des mesures de compressions**

**Considérant que** Postes Canada n'a pas tenu de consultations publiques adéquates sur les différentes mesures de changement du service postal qui ont pour effet d'abolir la livraison à domicile en plusieurs endroits, en haussant les tarifs postaux, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et les heures d'ouverture;

Considérant que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays;

Considérant que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appui le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et s'adresse à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

**14 octobre 2014**

**Il est de plus résolu** de demander à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal.

**Et que** copie de la présente résolution soit transmise également à monsieur Denis Lemelin, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et à M. Réjean Genest, député fédéral de Shefford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-305 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire / Demande de budget RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation) 2015**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'approuver le budget RAM (Remplacement, amélioration, modernisation) pour l'année financière 2015 présenté par l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dans sa demande datée du 11 septembre 2014 pour un montant de 93 000\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-306 Nomination d'un directeur adjoint pour le Service de Sécurité Incendie**

Considérant l'affichage du poste de directeur adjoint au service de sécurité incendie;

Considérant que les candidatures reçues ne présentaient pas le profil et/ou la formation requise pour le poste;

Considérant la recommandation du directeur du service incendie;

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** de nommer Jacques Bienvenu au poste de directeur adjoint au service incendie à compter des présentes. Il s'agit d'un poste à temps partiel d'environ 10 heures/semaine. La rémunération est celle d'un poste cadre de directeur adjoint opérationnel, échelon 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 octobre 2014**

**2014-10-307    Rétrogradation du poste de lieutenant du service sécurité incendie**

**Considérant que** l'employé numéro 0005-0520 a reçu la nomination de lieutenant en 2010;

**Considérant que** les nouvelles orientations retenues par le gouvernement provincial en matière de formation des pompiers dans le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

**Considérant que**, conformément à cette réglementation, la formation requise à cette nomination doit être complétée dans les quatre ans de la nomination;

**Considérant que** l'employé numéro 0005-0520 confirme que cette formation ne pourra être complétée dans les délais prescrits;

**En conséquence :**

**Il est proposé par        : Jacques Auger**

**Et résolu** de procéder à la rétrogradation volontaire du poste de lieutenant de la brigade du service sécurité incendie de l'employé numéro 0005-0520 tout en précisant que ce dernier remplit et a toujours remplit adéquatement ses tâches à l'égard de la fonction de pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-308    Acquisition du logiciel PC Board**

**Il est proposé par        : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition auprès de la compagnie Predimach de Princeville d'une application PC Board avec hébergement au montant de 1 500\$ pour une application complète plus des frais annuels d'hébergement de 500\$, le tout tel qu'il appert de la soumission S000843 du fournisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-309    Augmentation des heures du poste de secrétaire à la Cour municipale**

**Considérant que** madame Diane Auger a été embauchée au poste de secrétaire à la Cour municipale sur une base de 14 heures/semaine en septembre 2012;

**Considérant** l'importante augmentation du volume des constats d'infraction au cours des deux dernières années et le traitement clérical qui en découle;

**Considérant** la recommandation de la greffière de la Cour municipale;

**14 octobre 2014**

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de majorer à un maximum de 20 heures/semaine les heures travaillées de madame Diane Auger afin de s'acquitter des tâches liées au secrétariat de la Cour municipale de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-310 Soumissions reçues pour les travaux de démolition du 1001, rue Notre-Dame / Adjudication**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par voie écrite d'invitation à soumissionner pour la fourniture de service de démolition et d'enlèvement des débris du 1001, rue Notre-Dame;

**Considérant** les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
J-Flams inc de Saint-Césaire	8 940,46 \$
Lacaille & Vincelette, Marieville	16 812,79 \$

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu de** retenir la soumission la plus avantageuse, présentée par J-Flams inc. pour la fourniture du service de démolition et d'enlèvement de débris du 1001, rue Notre-Dame à Saint-Césaire, au montant de 7 776\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission du 14 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-311 Transaction avec Excavation St-Césaire – Règlement des retenues relatives aux déficiences des travaux d'asphaltage et de trottoirs / Divers travaux d'aqueduc et d'égout**

**Considérant** le règlement intervenu entre Excavation St-Césaire et la Ville de Saint-Césaire dans le règlement d'un litige relativement à des retenues relatives aux déficiences des travaux d'asphaltage et de trottoirs dans le cadre des divers travaux d'aqueduc et d'égout réalisés en 2012;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser monsieur Guy Benjamin, maire et madame Isabelle François, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le document de transaction accepté par les parties afin de régler le litige pour une retenue de 30 000\$, taxes en sus, et de procéder à la remise du reliquat de la retenue contractuelle au montant de 46 880,26\$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes du document de transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 octobre 2014**

**2014-10-312 Demande de dérogation mineure présentée par Christian Laperle relativement au lot 4 600 050 de l'avenue Viens**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée par le promoteur Christian Laperle pour le propriétaire Les Développements Édouard Viens inc. à l'égard du lot 4 600 050 situé sur l'avenue Viens;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à diminuer la marge avant de 5,60 m de la ligne de propriété plutôt que de 7,60 m pour la future construction résidentielle de type multifamiliale;

**Considérant qu'**en vertu du *Règlement de zonage 92-2005*, la norme minimale est de 2m;

**Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant que** le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 23 septembre 2014;

**Considérant que** le CCU, lors de la séance du 30 septembre 2014, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Christian Laperle pour le propriétaire Les Développements Édouard Viens inc. à l'égard du lot 4 600 050 et ainsi permettre une marge avant de 5,60 m telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-313 Demande d'analyse de plans de construction assujettis au Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par Christian Laperle pour les Développements Édouard Viens relativement au lot 4 600 050 de l'avenue Viens**

**Considérant que** monsieur Christian Laperle, à titre de mandataire pour le propriétaire Les Développements Édouard Viens inc. a un projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 6 logements sur le lot 4 600 050 sur l'avenue Viens situé dans la zone 109;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**Considérant que** le CCU lors de sa séance du 30 septembre dernier recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

**14 octobre 2014**

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction tel que déposé par monsieur Christian Laperle à titre de mandataire pour le propriétaire Les Développements Édouard Viens inc. à l'égard du projet d'un bâtiment multifamilial de 6 logements sur le lot 4 600 050 sur l'avenue Viens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-314 Achat de fanions pour la piscine**

**Considérant** la recommandation du directeur des loisirs;

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition de fanions pour la piscine du Complexe sportif auprès d'Aquam spécialiste aquatique de Montréal pour la somme de 687,63\$ plus les taxes applicable, le tout tel qu'il appert de la soumission du 7 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-315 Grille tarification pour les loisirs / saison 2015**

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'harmoniser les ententes municipales en matière de loisirs;

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** que les grilles de tarification des différentes activités en matière de loisirs (autres que les activités du club de golf) à compter de la saison hiver 2015 soient élaborées en tenant compte des barèmes suivants :

- un prix résident régulier;
- un prix aîné résident (60 ans et plus) à 10% du prix résident régulier;
- et un prix non-résident correspondant à une majoration de 75% du tarif résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-316 Embauche de personnel saisonnier pour le Club de Golf (régularisation des embauches des mois d'août et septembre 2014)**

**Considérant** que les embauches doivent faire l'objet d'une résolution adoptée par le Conseil;

**Considérant qu'il y a lieu de régulariser des embauches survenues en août et septembre dernier au Club de Golf de Saint-Césaire;**



14 octobre 2014

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder par résolution à l'embauche des personnes suivantes :

<i>Poste</i>	<i>Salaire - échelle</i>	<i>Début d'emploi</i>
<b>PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL</b>		
Claude Pépin	01-01	9 septembre 2014
Bertrand Allard	01-01	10 août 2014
<b>PRÉPOSÉ AUX VOITURETTES</b>		
Antony Lussier Patenaude	01-01	10 août 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-317 Nettoyage des équipements de cuisine / Autorisation**

**Considérant** qu'une soumission a été transmise par les Services L-Tech enr. de Dorval pour le nettoyage des équipements de cuisine du club de golf de Saint-Césaire en date du 28 novembre 2013;

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser le nettoyage des équipements de cuisine du club de golf de Saint-Césaire au montant de 24 200\$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 28 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-318 Grille de tarification de la saison de golf 2015 / Adoption**

**Considérant** la recommandation de Nathalie Potvin, directrice du club de golf;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** que les tarifs pour la saison 2015 du club de golf de Saint-Césaire soient établis ainsi :

<b>Type d'abonnement</b>	<b>Prix</b>	<b>Option</b>
7 jours en tout temps	1 500 \$	
7 jours fin de journée après 15h	450 \$	
7 jours junior 21 ans et moins	150 \$	
5 jours excluant les fériés	1 000 \$	
Voiturette annuelle 7 jours	600 \$	
Voiturette annuelle 5 jours	450 \$	
Cotisation Golf Québec		30 \$
Rabais résident	10 %	

À ces tarifs s'ajoutent les taxes lorsque qu'applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 octobre 2014

**2014-10-319** *Règlement numéro 92-2005-51 modifiant le règlement de zonage 92-2005 afin de modifier les usages de la zone 127 et d'abroger l'article 14.7 concernant les dispositions particulières aux habitations multifamiliales / Adoption*

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**Considérant que** toutes les formalités ont été dûment accomplies;

**Il est proposé par** : Denis Chagnon

**Et résolu** que le règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-51 modifiant le Règlement de zonage 92-2005 afin de modifier les usages de la zone 127 et d'abroger l'article 14.7 concernant les dispositions particulières aux habitations multifamiliales* soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-320** *Règlement numéro 230 modifiant le règlement 139 sur les systèmes d'alarme / Adoption*

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jacques Auger

**Et résolu que** le règlement intitulé «*Règlement numéro 230 modifiant le règlement 139 sur les systèmes d'alarme*» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 octobre 2014**

**2014-10-321    Embauche d'un journalier 2 sur une base temporaire**

**Considérant que** le manque d'effectifs en raison de l'absence de deux employés cols bleus de l'équipe de travail régulière causée d'une part, par un accident de travail et d'une autre part par un congé de maladie;

**Considérant que** l'absence de ces employés permanents est indéterminée;

**Considérant qu'**un affichage externe a été effectué pour la recherche de candidats;

**Considérant que** des entrevues ont été réalisées et que le comité de sélection, composé du directeur général, du directeur des travaux publics et du chef d'équipe ont fait leur choix :

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Michel Denicourt

**Et résolu** de procéder à l'embauche de monsieur Sylvain Peck au poste de journalier 2 sur une base temporaire. Le salaire est établi selon le taux fixé à l'échelon 6 d'entrée de poste des emplois de la Ville de Saint-Césaire et les conditions de travail sont celles établies par l'entente de travail des cols bleus. La date d'entrée en poste est le 14 octobre 2014 et l'employé devra réussir des examens médicaux pré-embauche à la satisfaction de l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-322    Raccordement du puits 5 - AOT-2014-04-094 / Avis de changement AC-002- Autorisation**

**Considérant que** dans le cadre du raccordement du puits 5, des travaux pour le forage dans la poutre de la toiture existante et la pente de la nouvelle toiture sont nécessaires;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Denis Chagnon

**Et résolu** d'approuver l'avis de changement AC-002 daté du 10 octobre 2014 présenté par l'entrepreneur général MPECO pour procéder aux travaux de toiture suivants :

- Assécher le pontage;
- Appliquer une colle stick sur le pontage de ciment;
- Coupe-vapeur sopravap'r;
- Isolant 3 pouces;
- Panneau ½ Soprabase FR double gallon;

**14 octobre 2014**

- Nouveau départ à membrane, prépeint brun;
- Couche de finition 250gr, couleur gris;
- Fourniture d'un drain;
- Percement de 4" dans la dalle de toit existante;

le tout pour un montant de 5 416,50 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de l'avis de changement AC-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-323 Départ du vicaire Anthony Kanagaraj pour l'Inde – Don**

**Considérant que** le nouveau vicaire de Saint-Césaire, M. Anthony Kanagaraj, en poste depuis près de 2 ans, doit nous quitter pour aller travailler dans son pays l'Inde;

**Considérant que** pendant son passage à Saint-Césaire il a été très impliqué auprès de la communauté;

**En conséquence**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** qu'en guise de remerciements pour les années passées à Saint-Césaire, un don au montant de 350 \$ soit remis à M. Anthony Kanagaraj.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-10-299, 2014-10-300, 2014-10-303, 2014-10-305, 2014-10-306, 2014-10-308, 2014-10-309, 2014-10-310, 2014-10-311, 2014-10-314, 2014-10-316, 2014-10-317, 2014-10-321, 2014-10-322, 2014-10-323.

---

Micheline Quilès  
Trésorière